



Qui peut être le bailleur d' un contrat de location immobilière

Par **FRANCK**, le **03/08/2010** à **13:03**

Bonjour,

Le bailleur, (un particulier), inscrit sur un contrat de location immobilière est-il forcément le propriétaire du bien ?

Avec mes remerciements pour la future réponse

Sincères salutations

Par **Marion2**, le **03/08/2010** à **14:27**

Bonjour,

Le bail doit mentionner de manière explicite les civilités du propriétaire (nom, adresse) ou de son mandataire (agence immobilière), la durée de location (date, prise d'effet), la description précise des locaux (nombre de pièces, désignation, destination, énumération des parties communes), le loyer (montant, modalités de paiement, conditions de révision avec indice de référence), le montant du dépôt de garantie (limité à un mois de loyer). A noter : si le loyer est trimestriel le propriétaire n'a pas le droit d'exiger de caution.

Par **FRANCK**, le **04/08/2010** à **20:51**

Merci MARION2.

En fait, j' ai acheté un bien sous le nom de ma compagne, mais elle souhaite que le futur locataire me verse directement les loyers. Nous sommes pacsés, mais je ne peux pas m' inscrire en tant que bailleur sur le contrat de location !

Par **Marion2**, le **04/08/2010** à **21:23**

Bonsoir,

Si vous avez acheté un bien sous le nom de votre compagne, vous n'êtes nullement propriétaire de ce bien, c'est votre compagne la propriétaire .

Il est bien évident que seule votre compagne est bailleur, mais elle peut vous faire un mandat pour la représenter.

Par **FRANCK**, le **07/08/2010** à **09:59**

Merci beaucoup MARION2

Par **manon1**, le **25/11/2017** à **05:46**

Bonjour,

J'ai besoin d'un bailleur pour la location de mon appartement. Qui peut être bailleur pour moi ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **25/11/2017** à **08:02**

Bonjour manon1,

Personne, le bailleur est celui qui est propriétaire du logement. Les agences immobilières ne font que la gestion du bail et c'est totalement différent.

Par **morobar**, le **25/11/2017** à **08:52**

Bjr,

Si je comprends bien, il s'agit de la mise en location d'un appartement.

Ce n'est donc pas un bailleur qui est recherché, puisque le bailleur c'est le propriétaire, mais un mandataire pour s'occuper de cette location.

Il existe actuellement sur terre 13 milliards d'individus mandataires possibles.

Mieux vaut donc choisir un spécialiste, agent immobilier ou notaire de préférence.